



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Bureau du 9 Février 2021 à Nasbinals

- - -

L'an 2021, le 9 Février à 9h00, se sont réunis les membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 25 Janvier 2021, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués suivants : 15

- Pour le collège des Régions : **1** : M GUIBERT (en visioconférence)
- Pour le collège des Départements : **2** : V ALAZARD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : **12** : B BASTIDE, M GUIBERT, J VALADIER, B BOURSINHAC, D CASSAGNES, B SCHEUER, M BORIES, B REMISE, M CASTAN, F SARTRE, L MOULIADE, E BREZET

Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 0

- Pour le collège des Régions : **0** :
- Pour le collège des Départements : **0** :
- Pour le collège des Communes : **0** :

Excusés : 9

- Pour le collège des Régions : **6** : A BRUGERON, A MAILLOLS, M BULTEL-HERMENT, G SERIEYS, E GAZEL, R MORENO
- Pour le collège des Départements : **3** : J-C ANGLARS, C CHARRIAUD, S MALIGE
- Pour le collège des Communes : **0** :

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : 15 membres sur 24

Le Quorum est atteint

Président la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

Sujets à l'ordre du jour :

- 1- Actualités du PNR
- 2- Présentation de la Stratégie de Communication
- 3- Examen du protocole d'accord autour de la structuration des 5 stations de ski de l'Aubrac
- 4- Présentation de l'AAP pour la réalisation de Schémas directeurs de l'NRJ
- 5- Questions diverses :
 - A. Animation 2021 des PPG
 - B. Validation des choix de la CAO pour l'Opération groupée Signalétique
 - C. Validation des choix de la CAO pour la Synthèses cartographique de l'Observatoire de la Biodiv
 - D. Validation des choix de la CAO pour une Campagnes photos et vidéos
 - E. Validation des choix de la CAO pour l'AMO Programmation complexe MDP-MDA
 - F. Création de 2 postes non permanents contrats de projets
 - G. Conventions de partenariats
 - H. ...

0- Approbation du PV du Bureau du 05/01/2021 à distance (visio)

Rapporteur : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Bureau s'est réuni le 5 Janvier 2021 à 9h00 à distance (visio).

Conformément aux statuts, un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Bureau qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Bureau en pièce-jointe du courriel d'invitation du Bureau de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Bureau en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Bureau valide, à l'unanimité, le PV du Bureau du 5 Janvier 2021 à distance.

1- Actualités du PNR

Depuis le dernier Comité Syndical du 26/01/2021 à Castelnau de Mandailles :

→ Assemblée générale de dissolution et de liquidation des biens de l'Association d'émergence du PNR de l'Aubrac

A venir

→ Départ de deux agents :

- Mobilités douces (Plan de mobilité rurale et Schémas directeurs vélos) = Anaïs MORIN ; départ le 15 mars (non renouvellement de contrat) ;
- Agriculture et agroalimentaire = Chloé VAYSSIER ; départ le 30 juin (non renouvellement de contrat à la CA). Reprise de l'exploitation parentale.

Equipe

Considérant les dernières consignes sanitaires (4 février), l'équipe est toujours en mode « télétravail renforcé » : les bureaux sont ouverts, l'accueil téléphonique est assuré mais les agents travaillent majoritairement à distance. Pour des raisons d'organisation et pour faciliter le travail e, équipe, il leur a été demandé d'assurer à minima, un jour de présence hebdomadaire au bureau.

2- Présentation de la stratégie de communication

Rapporteur : Myriam GANTIER, Agent et Pierre CENSI, PAC COMMUNICATION

Rappel

A la suite du classement du Parc naturel régional de l'Aubrac, le SMAG a souhaité structurer sa communication globale et élaborer une stratégie de communication sur plusieurs années.

Objectifs :

- Faire connaître le Parc, développer sa notoriété, présenter ses actions et ses missions
- Développer un sentiment d'appartenance et d'appropriation du Parc auprès des élus, des acteurs socio-professionnels et des habitants
- Impliquer les cibles dans les actions du Parc (animations, tourisme)

Cibles :

Les principales cibles identifiées sont :

- Les habitants
- Les touristes
- Les élus / les collectivités
- Les partenaires
- Les institutionnels
- Les professionnels et en particulier les agriculteurs
- Les scolaires/enfants
- Les médias

Du fait de l'installation récente du Parc, les cibles prioritaires sont :

- Les habitants
- Les touristes
- Les élus / collectivités

Contenu de la mission

En mai 2019, le SMAG a confié à l'agence PAC Communication l'élaboration de la stratégie de communication et la conception de la charte graphique des futurs supports de communication.

Durant l'été 2019, Pierre CENSI, de PAC Communication, a mené une enquête auprès des élus et professionnels du territoire pour évaluer l'image du PNR. A la suite de ce travail, il a présenté, en janvier 2020, son diagnostic et sa proposition de stratégie de communication (rappelée en première partie de la présentation qui sera faite en séance).

Les membres du Bureau ont validé cette première phase de la mission et lui ont demandé de poursuivre son travail, à savoir :

- La création d'une charte graphique
- L'élaboration d'un plan de communication sur 3 ans, et son budget associé
- La proposition d'un dispositif d'évaluation des actions

M. CENSI, de PAC Communication, présente (projection) la stratégie de communication élaborée, en insistant sur l'organisation interne et les outils à développer pour en assurer la mise en oeuvre, à savoir :

- La stratégie créative comprenant la proposition de charte graphique
- La production de contenus rédactionnels et vidéos web série
- L'édition d'un magazine annuel
- La mise en place de points relais du Parc
- Les actions médias et marketing
- L'évaluation de la communication
- Un événement structurel remarquable
- La planification et le budget qui seraient nécessaires sur 3 ans

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver le contenu du programme d'actions et de valider le budget proposé ;
- d'autoriser le Président à engager les opérations mentionnées et à solliciter les partenaires susceptibles de contribuer au financement de ce programme, pour l'octroi de subventions/contributions ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, à organiser les mises en concurrence pour recruter des prestataires et à engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception

- de l'accord des subventions attendues et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver le contenu du programme d'actions et de valider le budget proposé ;
- d'autoriser le Président à engager les opérations mentionnées et à solliciter les partenaires susceptibles de contribuer au financement de ce programme, pour l'octroi de subventions/contributions ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, à organiser les mises en concurrence pour recruter des prestataires et à engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord des subventions attendues et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ce programme. de réévaluer le programme d'actions et le plan de financement prévisionnel des années 2022 et 2023 ultérieurement et de les réajuster si besoin.

3- Examen du protocole d'accord autour de la structuration des 5 stations de ski de l'Aubrac

Rapporteur : Mylène GRAS, Agent et Vincent ALAZARD, Vice-Président

Contexte

Le territoire de l'Aubrac a été retenu « Pôle de pleine nature » dans le cadre de l'appel à projet Pôles de pleine nature en Massif Central. Cet appel à projet s'inscrit à la fois dans le programme plurirégional FEDER 2014-2020 du Massif Central et dans la Convention de Massif 2015-2020.

Le Pôle de pleine nature de l'Aubrac, porté par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac vise à développer une offre touristique de qualité autour des activités de pleine nature (APN) de moyenne montagne et organiser à l'échelle interrégionale un réseau de pôles tournés vers l'excellence et l'innovation, en particulier dans le développement d'activités 4 saisons.

Le Pôle de pleine nature de l'Aubrac, dénommé « Aubrac 4 Saisons », regroupe prioritairement les 5 sites de pleine nature du haut plateau que sont : le Col de Bonnecombe, la Station de Brameloup, la Station du Fer à cheval à Nasbinals, la Station de St-Urcize et la Station de Laguiole.

Dans ce cadre, de nombreuses opérations ont été intégrées au programme Pôle de pleine nature, et notamment une étude sur la restructuration administrative, technique et financière des Stations du haut plateau de l'Aubrac.

Lancée en 2018, cette étude a permis d'effectuer un premier diagnostic précis de l'état actuel des Stations, de leur fonctionnement (volets techniques, juridiques et financiers) et de leurs perspectives de développement.

Elle a été l'occasion d'accompagner les exploitants et leurs partenaires dans la définition d'un projet de développement global, pour assurer une synergie entre les 5 sites.

Cette mission s'est achevée courant 2019 par l'approbation du diagnostic, des objectifs de développement et du plan d'actions de la part de chacun des gestionnaires des Stations et des membres du Comité de pilotage du Pôle de pleine nature.

Dans l'objectif de mise en œuvre de cette feuille de route, des rencontres ont été organisées fin 2019 avec l'ensemble des partenaires envisagés du projet.

Suite à ces échanges, un protocole d'accord a été rédigé par le SMAG du PNR de l'Aubrac avec l'appui d'Aveyron Ingénierie, dans l'objectif de le soumettre et de le faire valider aux collectivités suivantes :

- les structures gestionnaires des Stations de ski : le Syndicat mixte des Stations de l'Aubrac aveyronnais, la commune de Laguiole, le SIVU de Brameloup, l'association Aubrac Sud Lozère, le SIVOM Aubrac Colagne, la Commune de Nasbinals et la commune de St-Urcize.
- les Communautés de communes concernées par les Stations de ski : Aubrac Carladez Viadène, des Causses à l'Aubrac, Aubrac Lot Causses Tarn, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres de l'Aubrac ;
- les 3 Conseils départementaux : Aveyron, Cantal, Lozère ;
- le SMAG du PNR de l'Aubrac en qualité d'animateur du Pôle de Pleine Nature, coordinateur des projets de développement 4 saisons du massif de l'Aubrac.

Le protocole d'accord est présenté en séance et joint à la délibération

Objet de la délibération

Le protocole d'accord constitue le socle de l'engagement de chacun des partenaires dans une vision commune et partagée de l'avenir de ces 5 sites, vision issue de l'étude sur la restructuration et le développement des 5 Stations du haut plateau de l'Aubrac lancée en février 2018.

Le protocole d'accord a pour objet de fixer les principaux axes de positionnement et de développement communs aux 5 stations et de déterminer les principes de collaboration entre les différents partenaires mais il ne constitue pas un quelconque engagement financier pour les partenaires.

Les signataires de ce protocole s'engagent sur le fait de :

- Partager l'état des lieux – diagnostic des 5 Stations du haut plateau de l'Aubrac, tel que validé lors du Comité de pilotage de l'étude sur la structuration administrative, technique et financière des stations en date du 5 décembre 2019 ;
- Valider la stratégie de développement des stations telle qu'inscrite dans la feuille de route issue de l'étude sur la structuration administrative, technique et financière des stations, validée lors du Comité de pilotage en date du 5 décembre 2019. Cette stratégie consiste à maintenir l'esprit de réseau entre les 5 stations assurant la synergie

entre les 5 sites, chacune des structures de gestion intervenant en complémentarité avec les autres dans un souci de développement cohérent de chaque station à l'échelle du territoire du haut plateau de l'Aubrac. L'ensemble des actions doit être cohérent avec la programmation du Pôle de pleine nature de l'Aubrac.

- Partager la nécessité d'une mise en réseau entre les sites concernés, dans un souci d'efficacité opérationnelle, d'optimisation financière, de cohérence territoriale et de complémentarité fonctionnelle entre les sites.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'examiner et valider le présent protocole d'accord ;
- d'autoriser le Président à solliciter, de l'ensemble des partenaires de ce protocole, sa validation et sa mise en œuvre progressive ;
- d'autoriser le SMAG à animer le Comité de Pilotage et de Suivi du protocole d'accord.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le présent protocole d'accord ;
- d'autoriser le Président à solliciter, de l'ensemble des partenaires de ce protocole, sa validation et sa mise en œuvre progressive ;
- d'autoriser le SMAG à animer le Comité de Pilotage et de Suivi du protocole d'accord.

4- Présentation de l'AAP pour la réalisation de Schémas directeurs de l'NRJ

Rapporteur : Silvia ESTEVEZ, Agent et Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Lozère (ALEC ou Lozère Energie)

Rappel

Le diagnostic énergie/climat finalisé à l'automne 2020 dans le cadre du Programme de Transition Energétique et Climatique de l'Aubrac (PTECA), a mis en avant la nécessité de réaliser des diagnostics énergétiques de la consommation des principales communes du territoire, ceci facilitant leur engagement ultérieur dans des plans d'actions pluriannuels de réduction des consommations.

Le développement de ces opérations permettra d'engager une dynamique sur le territoire et de tester des modes d'actions nouveaux qui pourront intégrer la stratégie territoriale et le plan d'action à 5 ans du PTECA. La réalisation de « Schémas Directeur communaux des Energies Simplifiés (SDE) » a donc été programmée pour 2021, sur 3 à 5 communes volontaires de l'Aubrac.

Considérant les compétences, l'expérience de Lozère Energie et les partenariats déjà développés avec le PNR sur plusieurs projets (PTECA, Guichet unique rénovation énergétique), le PNR de l'Aubrac s'est rapproché de Lozère Energie pour organiser cette opération test sur les communes volontaires.

En parallèle et pour valoriser les premiers résultats de l'étude PTECA, des actions et outils de communication seront développés. Ils viseront notamment à porter à connaissance des publics potentiellement concernés l'existence du cadastre solaire réalisé par Lozère Energie dans le cadre du PTECA.

Zoom sur le cadastre solaire :

L'ALEC présente en séance le cadastre solaire commandé par le Parc, qui est aujourd'hui opérationnel et dont la diffusion envers les habitants et professionnels de l'Aubrac sera engagé au 1er semestre 2021.

Les Schémas directeurs d'énergies simplifiés :

Un Schéma Directeur d'Energies Simplifié ou SDES est une démarche volontaire qui peut être engagée par les communes qui souhaitent réaliser un diagnostic de la situation énergétique du patrimoine communal et définir un plan d'action pluriannuel qui permette à la mairie de réduire ses consommations énergétiques et/ou augmenter sa production d'énergies renouvelables.

Pour chaque commune volontaire, cet accompagnement comprend :

- La réalisation de l'état des lieux des consommations énergétiques et productions énergétiques actuelles de la collectivité en mettant en évidence les postes les plus consommateurs.
- Le recueil des études existantes, une analyse et une mise à jour si besoin
- L'élaboration d'un portefeuille de projets ENR comprenant la réalisation d'une étude d'opportunité d'autoconsommation photovoltaïque collective et l'étude d'opportunité d'un réseau de chaleur ou méthanisation. Evaluation de l'impact des projets identifiés.
- L'élaboration d'une stratégie « Mobilité » sur la flotte captive propre à la collectivité (changements des comportements, modification du parc automobile...).
- La définition d'un programme pluriannuel d'investissement et rédaction finale du SDE – Hiérarchisation des actions précises et des projets

Des prestations complémentaires à l'offre de base pourront être ajoutées à demande et à la charge de la commune.

L'appel à candidatures proposé par le Parc :

Il est proposé de lancer un appel à candidatures à destination des communes lozériennes (dans un premier temps) qui souhaitent bénéficier de ce dispositif. Les communes lozériennes adhérant au PNR de l'Aubrac (communes partenaires incluses) auront 1 mois (jusqu'au le lundi 9 mars inclus) pour candidater.

→ Sélection des lauréats :

Un comité de sélection composé par des élus et chargés de mission du PNR de l'Aubrac et Lozère Energie se réunira la semaine du 15 mars afin de sélectionner les communes lauréates.

Les critères de sélection proposés seront les suivants : la volonté affichée de la commune de s'investir dans ces thématiques, l'existence ou non d'un accompagnement préalable de la commune par Lozère Energie, les enjeux pressentis sur la commune en matière de transition énergétique sont des critères qui seront pris en compte dans la sélection des lauréats.

Il est proposé que le Comité de sélection soit composé des membres suivants :

- le Président du PNR
- 2 élus référents du pôle ADUCAV (N. MOULIADE et D. ST LEGER)
- 2 agents de Lozère énergie : Jean-sylvain BERTONE et Mathieu COUDERC
- 2 agents du Parc : Silvia ESTEVEZ SANTOS et Arnaud DAVID

Plan de financement prévisionnel :

S'agissant d'une action test, découlant du Programme de transition énergétique et climatique de l'Aubrac (PTECA), le projet ne prévoit pas ou peu d'apport financier des communes volontaires, bénéficiaires de cette opération. Ce point reste à discuter, les communes bénéficiaires pourraient apporter une contribution « symbolique » de 500.00 € par commune.

Par ailleurs, la réalisation d'études énergétiques complémentaires issues du premier travail d'analyse et qui seraient demandées par la collectivité restera à sa charge.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Objet	TTC	Organisme	
Réalisation de SDE tests	30 000 €	Contrat spécifique, région Occitanie	28 500 €
Outils et actions de communication (cadastre solaire + AAP SDE)	8 400 €	Autofinancement, dont participation des communes bénéficiaires	9 900 €
TOTAL	38 400 €	TOTAL	38 400 €

Signature de la convention PNR / ALEC :

Afin d'engager cette opération et de formaliser le partenariat entre le PNR et l'ALEC, une convention a été établie. Elle précise les engagements de chaque structure dans cette opération. La convention est présentée en séance et jointe à la délibération

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver le contenu du programme d'actions et de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, à organiser les mises en concurrence pour recruter des prestataires et à engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord des subventions attendues et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Lozère Energie

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver le contenu du programme d'actions et de valider le plan de financement prévisionnel proposé ;
- de demander aux communes bénéficiaires qui auront été sélectionnées suite à l'Appel à candidature du PNR de l'Aubrac une participation forfaitaire et symbolique de 500.00 €
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme, à organiser les mises en concurrence pour recruter des prestataires et à engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord des subventions attendues et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Lozère Energie.

5- Questions diverses

A. Animation 2021 des PPG

Rapporteur : Cloé GARREL, Agent

Rappel

Un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) a pour but de programmer et d'assurer une cohérence des travaux d'aménagement restauration de cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant d'un cours d'eau ou d'une zone humide. Il est issu d'une réflexion globale, rassemblant tous les usages et tous les enjeux, afin de tendre vers une gestion efficace et efficiente des ressources en eau ainsi que leur bon état. La mise en place d'un Plan Pluriannuel de Gestion s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne et concourt à l'objectif d'atteinte ou de maintien du bon état des masses d'eau fixé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

La mise en œuvre de cette gestion durable repose sur :

- La mobilisation ou la constitution de maîtrises d'ouvrage à des échelles pertinentes
- La réalisation préalable d'un état des lieux
- L'élaboration d'un plan de gestion des cours d'eau / zones humides adapté
- Le suivi et l'évaluation périodique des actions menées

Les actions qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre de ces plans de gestion sont : la restauration de la ripisylve, la gestion d'embâcles ou d'arbres à risque, la restauration d'habitats dégradés, la limitation des perturbations hydromorphologiques...

A ce jour, aucune structure ne porte de programme de gestion de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Truyère mais les maîtrises d'ouvrage s'organisent afin de permettre l'émergence d'actions de gestion durable de la ressource à l'échelle de sous-bassins : Saint Flour Communauté porte un Contrat territorial sur les affluents de la Truyère qui descendent du Plomb du Cantal (Brezons, Ander...) et le PNR de l'Aubrac a été missionné par les Communautés de communes concernées pour élaborer et mettre en œuvre des Plans pluriannuels de gestion sur les bassins de l'Argence, de la Selves, du Bès, du Rementalou, du Lévandès et du Lebot.

Propositions

Sur les bassins versant des affluents de la Truyère, les objectifs de l'année 2021 sont les suivants :

- Mettre en œuvre les tranches 6 et 5 des PPG des bassins de l'Argence et de la Selves et finalisation des tranches précédentes.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan pluriannuel de gestion du bassin du Bès (2020-2024) et lancer les travaux de la 2ème tranche.
- Poursuivre la réalisation du diagnostic des affluents cantaliens en rive gauche de la Truyère : le Rementalou, le Lévandès et le Lebot et leurs principaux affluents afin de valider un PPG sur ces bassins versants début 2022.
- Engager une dynamique sur des sous-bassins versants ne disposant pas encore de PPG : la Bromme, le Siniq et le Goul.

Financièrement, les Plans pluriannuels de gestion (élaboration et mise en œuvre) sont pris en charge par l'Agence de l'eau, les Régions, les Départements et les Communautés de communes des bassins versants concernés. Les dépenses et les recettes liées à ces missions sont équilibrées et affectées au budget annexe « programmes territoriaux ». Aucune participation financière n'est demandée aux propriétaires et exploitants riverains qui s'engagent en contrepartie à entretenir les aménagements réalisés chez eux.

Des missions transversales seront également menées en parallèle de ces suivis/préparation de travaux cette année :

- Assistance technique et coordination des actions menées par les membres et les partenaires du PNR dans le domaine de l'eau
- Mise en place d'un observatoire de l'Eau sur l'Aubrac
- Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion sur des zones humides emblématiques du territoire (Sites d'intérêts majeurs de la Charte, dans le cadre de l'Appel à Projet pour la restauration des zones humides de tête de bassin versant)

Ces missions s'exercent sur la totalité du périmètre du PNR de l'Aubrac. Elles sont financées par l'Agence de l'eau et la part d'autofinancement est à la charge du SMAG PNR Aubrac (budget principal).

La répartition prévisionnelle du temps de travail entre les agents du PNR de l'Aubrac pour l'année 2021 sur ces missions est la suivante :

	Technicienne de rivières	CM Eau et milieux aquatiques
PPG des bassins de l'Argence et de la Selves et lancement d'une dynamique sur les BV Bromme Siniq Goul	83	56
PPG du bassin du Bès dont :	69	66
Sur la partie cantalienne	52	44
Sur la partie lozérienne	17	22
Élaboration du PPG sur les bassins versant du Remontalou, du Lévandès et du Lebot	40	12
Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion sur des zones humides emblématiques du territoire	–	20
Missions transversales	15	36
TOTAL EN NOMBRE D EJOURS 2021	207	190

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider les objectifs de travail de la cellule rivières pour l'année 2021, en particulier concernant la mise en œuvre des Plans Pluriannuels de Gestion de l'Argence, de la Selves et du Bès ainsi que l'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion du Remontalou, du Lévandès et du Lebot.;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat ...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations, sous réserve des crédits inscrits au budget

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider les objectifs de travail de la cellule rivières pour l'année 2021, en particulier concernant la mise en œuvre des Plans Pluriannuels de Gestion de l'Argence, de la Selves et du Bès ainsi que l'élaboration du Plan Pluriannuel de Gestion du Remontalou, du Lévandès et du Lebot.;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat ...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations, sous réserve des crédits inscrits au budget

B. Validation des choix de la CAO pour l'opération groupée Signalétique

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Objet de la consultation :

Assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation et la sélection des entreprises, les conceptions cartographiques et graphiques et l'assistance à maîtrise d'œuvre pour le déploiement de signalisation d'information locale, directionnelle et d'interprétation.

Plus précisément, le marché a pour objet d'assister les 30 collectivités membres du groupement de commandes dans la mise en œuvre :

- de leur schéma directeur de signalisation,
- de la signalisation au sein des zones d'activités,
- de la signalisation sur l'autoroute A75 (concerne le Parc).

Déroulement de la consultation :

Dans le cadre de la procédure de passation du marché public, il a été reçu 2 plis dans les délais

- ASCODE
- LIGNE ET SENS

Le rapport d'analyse des offres détaillé et complet est présenté en séance

Classement final proposé

Nom du mandataire	Note technique / 60	Note prix / 40	Note finale / 100	Classement
ASCODE	52	40,0	92	1
Ligne et sens	45	35,6	80,6	2

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le marché au candidat suivant :

ASCODE

62 place de la Résistance – 46000 CAHORS
flochlay@ascode.fr - Tel. 09 64 47 43 36 – www.ascode.fr
SIRET 443 946 546 00076
Contact Yann FLOCHLAY

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

	ASCODE
Offre de base HT	176 395,00 €
Taux de la TVA :	20%
TOTAL TTC :	223 368,00 €

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le pilotage du groupement de commande supervisé par le SMAG PNR Aubrac
- de l'habiliter à signer la convention de groupement de commande dont la participation des membres aux frais de fonctionnement est composée d'une part forfaitaire de 100 € puis d'une participation à hauteur de 2% du montant des travaux pour les communes s'engageant dans la phase opérationnelle
- de confirmer le choix de la CAO du 3 février 2021 et de retenir la candidature d'ASCODE
- de l'autoriser à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.
- de l'autoriser à engager la commande afférente au SMAG du PNR de l'Aubrac pour la réalisation de RIS et de signalétique d'animation autoroutière sur l'A75, pour un montant de 20 768,00 € HT.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le pilotage du groupement de commande susvisé par le SMAG PNR Aubrac
- de l'habiliter à signer la convention de groupement de commande dont la participation des membres aux frais de fonctionnement est composée d'une part forfaitaire de 100 € puis d'une participation à hauteur de 2% du montant des travaux pour les communes s'engageant dans la phase opérationnelle
- de confirmer le choix de la CAO du 3 février 2021 et de retenir la candidature d'ASCODE
- de l'autoriser à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.
- de l'autoriser à engager la commande afférente au SMAG du PNR de l'Aubrac pour la réalisation de RIS et de signalétique d'animation autoroutière sur l'A75, pour un montant de 20 768,00 € HT.

C. Validation des choix de la CAO pour la synthèse cartographique de l'Observatoire de la Biodiversité

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Objet de la consultation :

La consultation concerne la production de fichiers informatiques (cartographiques ou tableur) donnant la synthèse des connaissances sur les espèces faunistiques de l'Aubrac.

Ce marché comprend 7 lots :

- Lot 1 cartographie de synthèse de connaissance sur les chiroptères
- Lot 2 cartographie de synthèse de connaissance sur les oiseaux
- Lot 3 cartographie de synthèse de connaissance sur les amphibiens
- Lot 4 cartographie de synthèse de connaissance sur les reptiles
- Lot 5 cartographie de synthèse de connaissance sur les rhopalocères
- Lot 6 cartographie de synthèse de connaissance sur les odonates
- Lot 7 (Optionnel) cartographie de synthèse de connaissance sur les orthoptères.

Ces actions sont à mener au cours de l'année 2021 : février à septembre.

Déroulement de la consultation :

Dans le cadre de la procédure de passation du marché public, il a été reçu 1 pli dans les délais pour les 7 lots

- LPO Auvergne / Rhône-Alpes

Le rapport d'analyse des offres détaillé et complet est présenté en séance

Classement final proposé

Nom du mandataire	Note technique / 20 (60%)	Note prix / 20 (40%)	Note finale / 20	Classement
LPO AURA	11.4	4.2	15.6	1

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le marché (Lots 1 à 7 / options comprises) au candidat suivant, sous réserve d'annexer un complément au cahier des charges afin de s'assurer de la neutralité de la démarche du prestataire et de l'analyse de la complétude des données disponibles (cf. document en annexe) :

LPO Auvergne / Rhône-Alpes
14, avenue Tony Garnier 69007 LYON
SIRET : 301 125 100 00034

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

	LPO Auvergne / Rhône-Alpes
TOTAL TTC :	25 794.70 €

Après proposition, le candidat signe le complément au cahier des charges, ce qui permet de confirmer la décision de la CAO.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de confirmer le choix de la CAO du 3 février 2021 et de retenir la candidature de la LPO Auvergne / Rhône-Alpes
- de l'autoriser à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de confirmer le choix de la CAO du 3 février 2021 et de retenir la candidature de la LPO Auvergne / Rhône-Alpes compte-tenu du cahier des charge et de son complément signé par le candidat suite à la CAO
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

D. Validation des choix de la CAO pour une campagne photo et vidéo

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Objet de la consultation :

- Réalisation de plusieurs campagnes photos
 - Lot 1 : Pôle de pleine nature : activités de pleine nature sur les 4 saisons // Marché à bons de commande
 - Lot 2 : Promotion des prestataires marqués Valeurs Parc // Marché à bon de commande
- Réalisation de plusieurs vidéos
 - Lot 3 : Film promotionnel du PNR
 - Lot 4 : Film immersif Geotrek
 - Lot 5 : Film promotionnel des 4 Transhumances

Déroulement de la consultation :

Dans le cadre de la procédure de passation du marché public, il a été reçu 6 plis dans les délais :

- DRÔNE AVEYRON SERVICES : Lots 1 et 2
- Sébastien VERONESE : Lots 1 / 2 / 3 / 4 et 5
- Benoît VERDEILLE – IMMERSION PRODUCTION : Lots 1 / 2 / 3 / 4 et 5
- HIPOLITO : Lots 3 / 4 et 5
- LUMNI FILMS : Lots 3 / 4 et 5
- Antony DEBARRE : Lots 1 / 2 / 3 / 4 et 5

Le rapport d'analyse des offres détaillé et complet est présenté en séance

Classement final proposé

Lot 1 :

Nom du mandataire	Valeur technique Note pondérée / 6	Prix Note pondérée / 4	Note / 10
Drone Aveyron Service	2.88	2.2	5.08
Sébastien VERONESE	0.96	4	4.96
Benoît VERDEILLE	2.6	2.09	4.49
Antony DEBARRE	0.96	1.76	2.72

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le Lot 1 à Drone Aveyron Service pour un montant maximum de 5 540.00 € (marché à bon de commande)

Lot 2 :

Nom du mandataire	Valeur technique Note pondérée / 6	Prix Note pondérée / 4	Note / 10
Drone Aveyron Service	3.18	1.82	5
Sébastien VERONESE	0.96	4	4.96
Benoît VERDEILLE	1.2	1.66	2.96
Antony DEBARRE	0.96	3.36	4.32

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le Lot 2 à Drone Aveyron Service pour un montant de 8 910.00 €

Lot 3 :

Nom du mandataire	Valeur technique Note pondérée / 6	Prix Note pondérée / 4	Note / 10
Sébastien VERONESE	1.2	2.54	3.74
Benoît VERDEILLE	1.56	2.3	3.86
Hipolito	6	2.27	8.27
Lumni Films	5.4	1.16	6.68
Antony DEBARRE	2.4	4	6.4

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le Lot 3 à Hipolito pour un montant de 19 992.60 €

Lot 4 :

Nom du mandataire	Valeur technique Note pondérée / 6	Prix Note pondérée / 4	Note / 10
Sébastien VERONESE	1.2	2.44	3.64
Benoît VERDEILLE	1.56	2.39	3.95
Hipolito	6	2.27	8.27
Lumni Films	5.4	1.16	6.56
Antony DEBARRE	2.4	4	6.4

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le Lot 4 à Hipolito pour un montant de 9 936.60 €

Lot 5 :

Nom du mandataire	Valeur technique Note pondérée / 6	Prix Note pondérée / 4	Note / 10
Sébastien VERONESE	1.2	3.41	4.61
Benoît VERDEILLE	1.56	3.87	5.43
Hipolito	6	3.33	9.33
Lumni Films	6	2.88	8.88
Antony DEBARRE	3	4	7

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le Lot 5 à Hipolito pour un montant de 5 995.20 €

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de confirmer le choix de la CAO du 3 février 2021 et de retenir les candidatures :
 - de Drone Aveyron Services pour les Lots 1 et 2
 - de HIPOLITO pour les Lots 3 / 4 et 5
- de l'autoriser à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve de l'obtention des subventions attendues et de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de confirmer le choix de la CAO du 3 février 2021 et de retenir les candidatures :
 - de Drone Aveyron Services pour les Lots 1 et 2
 - de HIPOLITO pour les Lots 3 / 4 et 5
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve de l'obtention des subventions attendues et de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat.

E. Validation des choix de la CAO pour l'AMO programmation du complexe MDP /MDA

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Objet de la consultation :

Mission d'AMO complémentaire préalable à l'aménagement du complexe formé par la maison du parc et la maison de l'Aubrac :

1. Tranche Ferme (TF) :
 - Les compléments à apporter au préprogramme en vue de la consultation de maîtrise d'œuvre et notamment un volet scénographique.
 - L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'organisation et le suivi du concours d'architectes.
2. Tranche optionnelle (TO) :
 - Le suivi de l'adéquation programme / projet au cours des phases DIAG / Mise au point de l'esquisse, APS et APD de la mission de maîtrise d'œuvre.

Déroulement de la consultation :

Dans le cadre de la procédure de passation du marché public, il a été reçu 3 plis dans les délais :

- IPK
- YRIS
- CHAMPS DU POSSIBLE

Le rapport d'analyse des offres détaillé et complet est présenté en séance

Classement final proposé

Nom du mandataire	Valeur technique	Offre financière	Classement
IPK	2	2	2
YRIS	3	3	3
CDP	1	1	1

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le marché au candidat suivant :

CHAMPS DU POSSIBLE

7 rue de Bonald - 12000 Rodez
mail : Xavier.ravel@champsdupossible.fr
Tel : 05 65 68 73 04
SIRET : 788 543 726 00020
Contact Xavier RAVEL

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir (Tranche ferme seulement, Tranche Optionnelle en attente) :

	CHAMPS DU POSSIBLE
Offre de base HT	16 800.00 €
Taux de la TVA :	20%
TOTAL TTC :	20 160.00 €

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de confirmer le choix de la CAO du 3 février 2021 et de retenir la candidature :
 - de CHAMPS DU POSSIBLE pour la Tranche Ferme seulement (Tranche Optionnelle en attente)
- de l'autoriser à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de confirmer le choix de la CAO du 3 février 2021 et de retenir la candidature :
 - de CHAMPS DU POSSIBLE pour la Tranche Ferme seulement (Tranche Optionnelle en attente)
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

F. Création de 2 postes non permanents / contrats de projets

Rapporteur : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

Le Président informe l'assemblée délibérante qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

PROPOSITIONS

- Vu les délégations en terme de gestion de personnel accordées au Bureau du SMAG du PNR de l'Aubrac par délibérations n°5 en date du 29/05/2015 et n°7 du 11/12/2018
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,
- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération n°2 du 26/01/2021
- Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2 du 14/12/2020

Le Président propose de créer :

1. un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante : Plan de mobilité rural et Schémas directeurs vélo pour une durée de 2 ans soit du 16/03/2021 au 15/03/2023 inclus.
 - Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir le 15 Mars 2023.
 - A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
 - L'agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission "Schéma des Mobilités" à temps complet.
 - L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A
 - L'agent devra justifier des diplômes et de l'expérience requise pour l'exercice de cette fonction
 - La rémunération sera calculée par référence au grade d'Ingénieur Territorial
 - La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
 - Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2 du 14/12/2020 est applicable.
2. un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante : Révision du DOCOB du site Natura 2000 « Plateau central de l'Aubrac Aveyronnais » et portage et animation des sites Natura 2000 du territoire (3 dans l'Aveyron et 1 dans le Cantal) pour une durée de 1 an soit du 14/04/2021 au 13/04/2022 inclus.
 - Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir le 13 Avril 2022.
 - A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
 - L'agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission "Natura 2000" à temps complet.
 - L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A
 - L'agent devra justifier des diplômes et de l'expérience requise pour l'exercice de cette fonction
 - La rémunération sera calculée par référence au grade d'Ingénieur Territorial
 - La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
 - Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2 du 14/12/2020 est applicable.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié :

Filière	Grade	EMPLOIS PERMANENTS		EMPLOIS NON PERMANENTS	
		Titulaire	Contractuel	Surcroit d'activité	Contrat de projet
Admin	Adjoint administratif	2	—	—	—
	Rédacteur principal de 2° classe	2	—	—	—
	Attaché	—	3	1	—
Technique	Technicien	1	—	—	—
	Ingénieur	1	6	—	2
	Ingénieur principal	1	—	—	—
Culturelle	Adjoint du patrimoine	1	—	—	—
Animation	Animateur principal de 2° classe	1	—	—	—

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'adopter les propositions du Président
- de modifier le tableau des emplois tel que présenté en conséquence
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet :
 - au 16/03/2021 pour l'emploi de Chargé(e) de mission "Schéma des Mobilités"
 - au 14/04/2021 pour l'emploi de Chargé(e) de mission "Natura 2000"
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

G. Conventions de partenariats

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Contexte

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a été créé par décret le 23 mai 2018.

Conformément à l'article R.333-1 du Code de l'environnement, le Parc naturel régional de l'Aubrac exerce cinq missions principales :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Pour la période 2018-2033, la charte du Parc naturel régional de l'Aubrac se décline en 4 axes majeurs qui traduisent les orientations et engagements des collectivités signataires :

- Axe Transversal - Construire « l'Aubrac de demain » : viser l'équilibre territorial par le partage et la coopération, l'éducation et la transmission ;
- Axe 1 - Renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac par la préservation et la valorisation de ses patrimoines ;
- Axe 2 - Conforter la dynamique économique « Aubrac » par la valorisation durable de ses ressources ;
- Axe 3 - Mieux vivre ensemble en Aubrac : garantir la qualité de vie et l'aménagement durable de ses espaces.

Dans ce cadre, le PNR de l'Aubrac développe chaque année des partenariats (conventionnements) avec des structures publiques (communes, intercommunalités) et privées (associations entreprises...) de son territoire pour participer activement à certaines opérations : études, évènements structurants ...

Contenu des conventions de partenariat

Chaque convention de partenariat est spécifique à l'opération qu'elle vise. Toutefois, les partenaires s'engagent dans ce cadre à :

- contribuer activement à la mise en œuvre des opérations programmées
- faciliter la participation du PNR à leurs actions et à relayer l'action du Parc auprès des participants
- à participer à la préparation, l'organisation logistique, la régie des opérations
- assurer le suivi et les relations avec les partenaires, les équipes, les invités...
- contribuer à l'accueil des partenaires et du public
- apporter un appui à la stratégie de communication et à valoriser les actions auprès du grand public,
- contribuer à la bonne circulation de l'information auprès des partenaires
- concevoir un bilan des actions
- développer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet concerné

Engagements et Moyens mis en œuvre par le PNR

En contrepartie, le PNR s'engage à :

- contribuer activement à la mise en œuvre des actions programmées
- mobiliser l'ingénierie du Parc au travers de ses chargés de mission ; assurer une co-animation/un co-pilotage de l'opération
- couvrir certains frais d'organisation / participation à ces évènements supportés par les partenaires en versant, comme ses statuts l'autorisent, une subvention exceptionnelle calculée au regard de la teneur du partenariat.

Partenariats 2021

Pour l'année 2021, le PNR propose de signer une convention de partenariat avec :

- la Commune de Condom d'Aubrac pour :
 - la production de documents de communication et de vulgarisation sur la concertation et la valorisation de la place de la faune sauvage sur le territoire de l'Aubrac

Les différentes opérations ainsi que les conventions de partenariats sont présentées en séance.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

→ de l'autoriser à signer ces conventions de partenariat pour l'année 2021

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	15	0	0	15	15	62.50%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

→ d'autoriser le Président à signer ces conventions de partenariat pour l'année 2021

- - -

L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les membres du Bureau pour leur présence
et clôt la séance.

- - -

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 9 Février 2021, pour valoir ce que de droit.